

# CRÉATION DU LABEL « CONCEPTION ET CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS DE MÉTHANISATION » DU CLUB BIOGAZ

## 1 Définition du projet de « label »

### • Contexte

La filière biogaz se développe depuis 20 ans en France. La faisabilité technique et économique d'installations dans des contextes variés a été démontrée. Une disparité a été constatée dans la qualité des réalisations, et des difficultés de financement pénalisent le développement.

Certaines contre-performances d'unités donnent du grain à moudre aux anti-méthanisation et mettent en péril des projets.

Afin de fiabiliser les installations et de rassurer les acteurs de la filière, il est indispensable de **garantir un niveau de qualité des installations, en capitalisant les bonnes pratiques de conception et de construction**. Ainsi la filière pourra remplir les objectifs fixés par la loi, et répondre à l'idée d'une nouvelle agriculture durable et à l'ambition des opérateurs gaziers, en accélérant son développement.

Les porteurs de projets vont être de plus en plus nombreux, et l'on va passer d'une génération de « pionniers » très impliqués dans le développement des installations, à des porteurs de projets demandeurs de services d'accompagnement et d'assistance.

Enfin, une standardisation des processus de développement permettra à la fois de réduire les coûts de développement, et de consolider les acteurs du développement en clarifiant les rôles.

### • Participation du Club Biogaz à cette professionnalisation

Le Club Biogaz, en tant qu'interprofession de la filière, travaille depuis 2015 au développement d'une démarche qualité, au travers d'un groupe de travail dédié. L'historique et les documents produits sont sur la page du gt : <http://atee.fr/biogaz/groupe-de-travail-qualit%C3%A9>

Depuis fin 2017, le Club Biogaz conduit le projet de création d'un label voire d'une certification de la conception et construction des installations de méthanisation. Pour cela, nous avons rencontré les différentes parties prenantes. Nous nous attelons au second semestre 2018 à la création des documents de référence du label. Nous sommes accompagnés dans cette étape par le bureau d'études CH4 PROCESS. Le projet de création du label et son planning sont décrits plus loin.

### • Le principe du label

Le label viendra, au travers d'une évaluation par un tiers-certificateur indépendant, vérifier les garanties offertes par les différents intervenants du développement (conception & construction) d'unités de méthanisation.

Pour cela il faut identifier et clarifier les rôles des différents intervenants. Il s'agit dans un premier temps, des bureaux d'études dans le rôle d'Assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, et des « constructeurs » titulaires de lots (process méthanisation, process épuration biogaz ou cogénération, génie civil...).

## • Pourquoi un label ?

L'objectif premier est de fournir aux porteurs de projets des solutions fiables, et de donner de la visibilité aux acteurs de qualité du marché.

Il faut également rassurer les parties prenantes qui s'engagent auprès du porteur de projet : l'ADEME et autres pouvoirs publics, les banques, et les assureurs.

La méthanisation est aujourd'hui la seule filière EnR qui n'est pas reconnue « RGE ».

La labélisation pourrait faire baisser les coûts du financement et des assurances (c'est déjà le cas en Grande-Bretagne).

Un marché mieux structuré, permettra un développement plus serein de la filière, et ainsi des acteurs de son développement.

## • Un label pour qui ?

Après avoir rencontré un certain nombre d'acteurs de la filière, nous nous sommes arrêté sur trois métiers (ou catégories de responsabilités) très importants dans la conception et construction d'une unité de méthanisation :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)
- La maîtrise d'œuvre (MOE)
- Les entreprises titulaires de lots dans les marchés

Bien sûr, les entreprises pourront se faire labéliser sur plusieurs catégories, et notamment dans le cas du clé-en-main à la fois sur la maîtrise d'œuvre et pour les différents lots.

A terme, l'objectif est de labéliser l'ensemble des métiers de la méthanisation, et notamment celui d'exploitant, mais dans un premier temps les limites qui sont envisagées pour les différentes prestations sont : de l'étude de faisabilité à la réception des installations aux performances avec plusieurs jalons importants à déterminer, et des frontières de responsabilité entre les différents prestataires qui restent à affiner.

## • Les Critères de qualité visés

Le label se base en premier lieu sur :

- Le respect de la réglementation
- Des démarches qualité mises en place par l'entreprise

## • Critères de qualité des projets menés

Les entreprises seront labélisées au regard de leurs interventions dans des projets de conception et construction de méthanisation. Des critères en lien avec ces projets seront définis.

## • Garanties contractuelles

Le label précisera les garanties qui peuvent être contractualisées, en précisant un degré d'applicabilité. Il s'agit notamment : des garanties de parfait achèvement, de solvabilité, la garantie décennale et les garanties de performances.



**Un Groupe de travail contrats, se tient en parallèle du travail sur la création du label. Il a vocation à définir :**

- **Un lexique de contrats**
- **Un guide de recommandation pour rédiger ses contrats, avec les clauses types.**

**Pour rejoindre le GT Contrats, contactez Marie Verney**

- **Critères de qualités de l'entreprise**

Ces critères se baseront sur le management par la qualité interne à l'entreprise, et le label sera compatible avec les certifications existantes (ISO 9001, ISO 14001, MASE ...).

Six catégories de critères ont été identifiées à ce jour : Critères financiers, juridiques, assurantiels, techniques, compétences, organisation.

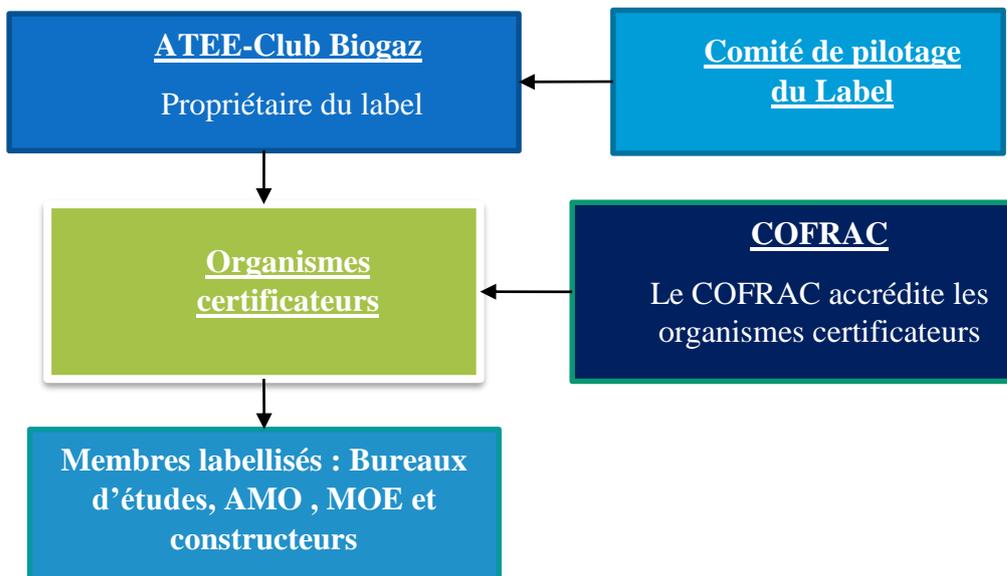
- **Certification et label existant**

Le label s'appuiera plus largement sur les références normatives et de guides de bonnes pratiques (voir [bibliographie qualité du Club Biogaz](#)), labels et certifications existants, et notamment : référentiel RGE, qualifications OPQIBI, Aquaplus etc.

## 2 Fonctionnement envisagé pour le label

### • Schéma de labélisation

Le label sera à la fois « autonome » : les entreprises qui n'ont pas d'autres gages de qualité reconnus pourront être labellisées, mais également adapté aux autres systèmes de certification / labélisation.



### • Rôle du club Biogaz dans la labélisation

Bien que d'autres formes soient envisagées, **Il est probable que le Club Biogaz soit propriétaire du label, en raison des avantages que cela procure :**

-Structure associative loi 1901

- Interprofession de la filière biogaz, qui représente l'ensemble des parties prenantes et identifié par les prescripteurs de la méthanisation.

-Le Club Biogaz pourra alimenter le label avec les retours des professionnels de la filière.

- Le label ne sera pas détenu par un tiers certificateur ce qui permettra de mettre en concurrence différents organismes de certification.

**Le rôle du Club biogaz en tant que propriétaire du label est :**

**De gérer le projet de création du label :**

- Rencontrer l'ensemble des parties prenantes, collecter les informations, assurer une veille sur la qualité et l'ISO en particulier.
- Définir le cahier des charges de labélisation à destination des tiers-certificateurs pour leur permettre d'évaluer les candidatures.
- Rédiger le cahier des exigences de qualité complémentaire à l'ISO 9001.

Pour réaliser ces tâches, le Club Biogaz a choisi de s'appuyer sur l'expertise du bureau d'études CH<sub>4</sub> Process qui a été retenu à l'issue d'un appel d'offres pour sa compétence et son indépendance vis-à-vis des métiers visés par la labélisation.

### **De gérer l'exploitation, la maintenance et l'amélioration continue du label :**

- Gérer l'évolution, la mise à jour du label
- Maintenir à jour l'état de l'art
- Définir le contexte externe pour la bonne compréhension pour ces adhérents du rôle de leurs organismes dans la filière biogaz. (cf iso 9001 : )
- Assurer la bonne information, et la disponibilité de la documentation du label auprès des parties prenantes.
- Mesurer la satisfaction des labélisés, et des autres parties prenantes.

#### **• Le tiers certificateur :**

- Sera accrédité par le COFRAC selon la norme retenue pour la certification ou labélisation.
- Etudiera les dossiers de candidatures fournis par les entreprises.
- Réalisera des audits sur le site de l'entreprise et sur les sites de méthanisation référencés.
- Remplira un rapport d'audit selon les règles définies pour la labélisation, qu'il transmettra au Club Biogaz, qui gère au travers de son comité de pilotage, l'amélioration continue du label.

#### **• Le comité de pilotage**

Dans un premier temps, le comité de pilotage définit la politique, et les objectifs du label, et suit le projet de création des documents de référence.

## **3 Création du label**

#### **• Documents de fonctionnement du label**

Nous avons commandité auprès de CH4 Process trois livrables :

- Un « guide utilisateur » : document décrivant les procédures de candidature et de certification / labélisation pour les entreprises explicitant le rôle et les responsabilités des différentes parties prenantes : Club Biogaz, COFRAC, Tiers-certificateur.
- Les « listes des critères d'évaluation » : critères d'évaluation du management de la qualité interne aux entreprises auditées, ainsi que les critères de qualité des réalisations (Minimaux techniques des installations, respect des normes de constructions) de l'entreprise.
- Un « Guide porteurs de projets » destinés aux futurs maîtres d'ouvrages et à leurs structures d'accompagnement (chambre d'agriculture, etc.) sera également produit, afin d'explicitier le déroulé d'un projet du point de vue maître d'ouvrage, et les différents gages de qualité évalués par le label. Il permettra également de rappeler les compétences et responsabilités du maître d'ouvrage.

#### **• Déroulé du projet de création du label**

Nous souhaitons labéliser les premiers candidats à la fin du premier semestre 2019.

Dans un souci de transparence, nous utilisons tous les moyens à notre disposition pour communiquer et co-construire ce label.

	<p><b>Vous êtes une entreprise de la filière méthanisation, candidate au label, ou plus largement souhaitant participer à la professionnalisation de la filière, contactez l'équipe projet du label. (coordonnées en fin du document)</b></p>
---	---

ORGANISATION DE LA CONSTRUCTION DU LABEL



Le projet est conduit à l'aide de plusieurs instances :

**CODIR :**  
Conduit et réalise l'étude

**COPIL :** Parties Prenantes intéressées :  
donnent les grandes orientations

**Comité de relecture :**  
Consultent les CR de réunions, Relisent et corrigent les livrables

**Adhérents du Club Biogaz, public:**  
Relisent et corrigent les livrables

Les livrables seront soumis à consultation des adhérents du Club Biogaz (calendrier prévisionnel) :

- Livrable 1 : « Guide utilisateur » : du 22 octobre au 16 novembre 2018.
- Livrable 2 : « listes des critères d'évaluation » : du 26 novembre au 14 décembre 2018.
- Livrable 3 : « Guide porteurs de projets » : du 19 décembre au 19 janvier 2018.

• **Composition du comité de pilotage**

ALEXIS	Pascal	Alexis assurances
BELLET	Timothée	PlanET
BERHAULT	Hélène	APCA
BOLLENOT	Martin	DGE
BONIN	Jacky	ASTRADE
COMMAILLE	Jean-Francois	SCE
Couturier	Christian	SOLAGRO
DOUCET	Florence	Crédit agricole
DUPRAT	Bertrand	AAMF
GUEZEL	Yann	BPBA
GUILLAUME	Alain	AAMF
GUILLEMEAU	Thomas	Utilities performance
HALLOPE	Arnaud	Crédit agricole
HINAULT	JEAN-CLAUDE	AXA

ZEMB	Caroline	ARKOLIA ENERGIES
JARRIGE	Léonard	APCA
KERIHUEL	Anthony	S3D
LAPORTE	Jérôme	Groupama
LECOURT	Olivier	Cap Ouest
LEJEUNE	Patrice	Xergi
MANSUY	Julien	evalor
MESNARD	Sylvain	Envitec
MOUZAY	Paul	Agrikomp
PRUVOT	Claude	AES DANA
SPANNAGEL	Philippe	Naskéo

**AMO / MOE / Constructeurs**  
**Représentants de l'état et des associations agricoles**  
**Banques et assureurs**

- **Composition du CODIR**
- **ATEE Club Biogaz**
  - Michel SPILLEMAECKER, Arnaud DIARA, Marie VERNEY
- **CH4 Process**
  - Maxime BRISSAUD, Fabien HALLIER, Nicolas HOURIZADEH, Jérôme HANNECART
- **Financeurs de l'étude**
  - ADEME (Julien Thual) ; GRDF (Sylvain Frédéric)

• **Composition du comité de relecture :**

Membres du COPIL et :

- COFRAC
- ADEME (responsable du RGE)
- Ministères : DGAL, DGE, DGPR
- Réseau énergie de France Nature Environnement
- Organismes de formation : BIO-VALO, AILE, BIOGAZ VALLEE, INERIS
- Ouvert plus largement sur vos propositions.

• **Calendrier prévisionnel**

		25/09/2018	18/10/2018		22/11/2018	18/12/2018															
Semaines		38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	
CODIR 1 : prépa COPIL 1, review de la commande générale																					
prépa réunion																					
COPIL 1																					
CR réunion																					
Rédaction livrable 1 : V1																					
Relecture interne Club Biogaz L1 V1																					
CODIR 2 : V1 guide fonctionnement Label entre le 15-17/10 + prépa réunion du 18/10																					
COPIL 2 : L1 + début L2																					
CR réunion																					
Relecture L1 V2																					
Consultation par mail adhérents club																					
CODIR 3 : prépa COPIL 3, consolidation L1, review L2 V1 12/11 - 21/11																					
Prépa réunion																					
COPIL 3 : Consolidation L2, invitation COFRAC ?																					
CR réunion																					
CODIR 4 : prépa COPIL 4, review plan L3, consolidation L2																					
Consultation par mail adhérents club																					
Prépa réunion																					
COPIL 4																					
CR réunion																					
Consultation par mail adhérents club																					
CODIR 5 : restitution des livrables, suites à donner (préparation labelisation) date : après le 22/01																					

## EQUIPE PROJET POUR LA CRÉATION DU LABEL

Equipe CH4Process, en charge de l'assistance à la création du label (interviews, préparation documents et réunions, rédaction...):



☎ 01 40 12 63 59

✉ [contact@ch4process.fr](mailto:contact@ch4process.fr)



### Animateurs :

- Maxime BRISSAUD ([maxime.brissaud@ch4process.fr](mailto:maxime.brissaud@ch4process.fr))
- Fabien HALLIER ([fabien.hallier@ch4process.fr](mailto:fabien.hallier@ch4process.fr))

### Supports :

- Nicolas HOURIZADEH ([nicolas.hourizadeh@ch4process.fr](mailto:nicolas.hourizadeh@ch4process.fr))
- Jérôme HANNECART ([jerome.hannecart@ch4process.fr](mailto:jerome.hannecart@ch4process.fr))

...et toujours l'équipe du Club Biogaz :

**Club  
Biogaz**

☎ 01 46 56 41 43



- Arnaud DIARA ([a.diara@atee.fr](mailto:a.diara@atee.fr))
- Michel SPILLEMAECKER ([m.spillemaecker@atee.fr](mailto:m.spillemaecker@atee.fr))
- Marie VERNEY ([jurid.biogaz@atee.fr](mailto:jurid.biogaz@atee.fr))
- Marc SCHLIENGER ([club.biogaz@atee.fr](mailto:club.biogaz@atee.fr))

L'ATEE bénéficie du  
soutien de  
l'ADEME

